RSE Ain'Fo

NUMÉRO 25 • HIVER 2026



VERS L'ELECTRIFICATION DES USAGES

L'électrification des usages s'impose aujourd'hui comme l'un des leviers majeurs de la transition énergétique. Mobilité, chauffage, industrie : nos modes de vie et de production évoluent rapidement.
Cette transformation ouvre des perspectives concrètes pour réduire notre dépendance aux énergies fossiles. Elle accroît aussi notre besoin d'une électricité disponible, compétitive et produite au plus près des territoires.

Dans un contexte géopolitique mondial instable, l'énergie redevient un enjeu stratégique de premier plan.

Les tensions internationales peuvent fragiliser les chaînes logistiques et provoquer de fortes variations de prix sur l'ensemble des marchés de l'énergie (gaz, électricité, CO2, carburants…) Maîtriser nos approvisionnements devient donc une condition essentielle de notre résilience collective. Cela suppose de diversifier nos sources, de développer les productions locales et de renforcer les réseaux. Cela implique également de mieux piloter les consommations et de poursuivre nos efforts de sobriété pour faire baisser vos factures d'électricité. Par son ancrage territorial, RSE entend accompagner cette évolution avec responsabilité et pragmatisme en vous proposant des offres adaptées à vos besoins.
Pour ce faire, nous vous invitons à renseigner notre enquête en ligne que vous recevrez dans quelques semaines pour nous faire part de vos idées, de vos souhaits, de vos envies…
Ensemble, faisons de l'électrification une occasion de bâtir un avenir plus autonome, durable et solidaire.

Le Directeur, Eric BERNAL

ARRÊTÉ PHOTOVOLTAIQUE DU 1ER JUIN 2026



Depuis le 5 juin 2026, les nouveaux producteurs d'électricité, dont l'installation est d'une puissance inférieure à 9 kVA, béneficient exclusivement de la vente du surplus. Cette disposition est de nature à encourager les producteurs à mieux autoconsommer l'énergie qu'ils produisent, pour réduire leur facture de consommation.

CYBERSÉCURITÉ



RSE engage une démarche d'amélioration de sa cybersécurité afin de renforcer durablement la protection de ses activités et de ses données.
En effet, RSE relève du statut d'entité importante définie par la directive européenne NIS2, en cours de transposition en droit français. Nous avons décidé d'anticiper les démarches en faisant réaliser un audit par une société externe. Cet audit a montré que nos pratiques étaient bonnes mais qu'elles étaient à documenter.

FACTURATION ÉLECTRONIQUE OBLIGATOIRE



Depuis le 1er septembre 2026, la réforme de la facturation électronique est entrée en vigueur en France pour les entreprises assujetties à la TVA.

Concrètement :

- Toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, doivent être en mesure de recevoir des factures électroniques.
- Les grandes entreprises et les ETI ont également l'obligation d'émettre leurs factures au format électronique et de transmettre certaines données à l'administration fiscale (e-reporting).
- Pour les PME et micro-entreprises, l'obligation d'émission sera généralisée à compter du 1er septembre 2027.
- Les factures doivent transiter par une plateforme agréée par l'État, garantissant la sécurité, la traçabilité et l'automatisation des échanges.

Cette réforme vise à simplifier la gestion administrative des entreprises, accélérer le traitement des factures et renforcer la lutte contre la fraude à la TVA.

ILS SONT ARRIVES EN 2026



Louis BOMKE

Suite à un Bachelor en alternance au sein d'Enedis, il poursuit son parcours et a rejoint RSE le 9 février dans le cadre d'un contrat d'alternance de deux ans afin de préparer un Master Direction d'entreprise avec une spécialisation en commerce et management. Il apporte son enthousiasme et son regard neuf à nos activités clientèles et commerciales.



Tom BRIQUET

Il a intégré RSE le 28 septembre comme Chargé d'Opérations. Fort d'une expérience de technicien et d'agent de maintenance, il participe aux interventions sur les réseaux de distribution d'électricité, à la maintenance de l'éclairage public et au suivi des installations photovoltaïques de RSE. Il contribue également à la préparation et à la réalisation des chantiers.



Céline CONFAVREUX

Depuis le 9 mars, elle a intégré le service commercial et gestion pour renforcer notre pôle accueil afin de mieux répondre aux différentes sollicitations. Forte de près de 10 années d'expérience, elle a développé de solides compétences en accueil, gestion administrative et relation client, et nous permet de mieux répondre à vos attentes.



Lucas DESCOMBES

Il a rejoint RSE le 5 octobre dans le cadre d'une alternance de deux ans préparant un BTS Électrotechnique. Il accompagne les Chargés d'Affaires dans les activités liées au développement et à l'exploitation du réseau électrique et participe à l'évolution des systèmes d'information et des outils de pilotage du service technique.



Samuel GALINDO

Il a développé son expérience dans les réseaux et la conduite de travaux, en occupant successivement des fonctions de technicien, chef de chantier puis conducteur de travaux. Depuis le 1er mars, il est Technicien d'Interventions Polyvalent en alternance chez RSE, où il participe aux interventions sur les réseaux exploités afin de se former au métier de technicien.



Furkan UNAL

Il a rejoint RSE le 1er septembre comme Technicien d'Intervention Polyvalent. Son parcours dans les domaines de l'électricité et de l'éclairage public lui a permis d'acquérir une expérience de terrain en installation, maintenance et raccordement. Il intervient sur l'exploitation et la maintenance du réseau.

À PETITS GESTES, GRANDES ÉCONOMIES !

1. Les réducteurs de débit

pour consommer moins d'eau et d'énergie (douchettes économes, mousseurs…).

40 €/an d'économies en moyenne

2. Une jaquette isolante

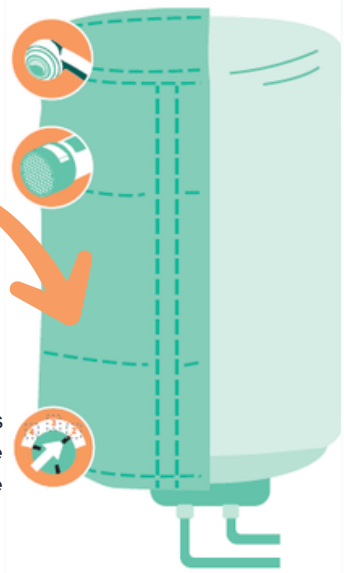
pour limiter les déperditions de chaleur.

21 €/an d'économies en moyenne

3. Régler son thermostat à 50/55 °C

pour réduire la facture, tout en limitant les risques de brûlure, le développement de bactéries pathogènes et l'accumulation de calcaire.

31 €/an d'économies en moyenne



Les bons réflexes au quotidien

Prendre des douches de 5 minutes maximum et couper l'eau pendant le savonnage.

Fermer les robinets mitigeurs en position froide pour éviter de solliciter le chauffe-eau inutilement.

Ne pas prélaver la vaisselle lorsque l'on possède un lave-vaisselle.

Couper le chauffe-eau en cas d'absence supérieure à 2 ou 3 jours.

Source : Rapport du projet ECSpect pour le compte de l'ADEME, 2022